



REÇU le 03 SEP. 2020

Monsieur Jo STUDER

Fédération Saint Hubert des Chasseur du
Grand-Duché de Luxembourg
Z.I. Grasbësch
L-3370 Leudelage

Luxembourg, le 31 août 2020

Concerne : votre demande pour l'organisation de chasses en battue

Monsieur Studer,

Suite à votre demande écrite et à notre entretien téléphonique, je vous confirme que l'organisation de chasses en battue est à nouveau autorisée sous condition de respecter les règles suivantes :

1. Réduire le nombre de participants au strict nécessaire afin d'atteindre les objectifs recherchés, c.à.d. la réduction de gibier afin d'éviter les dégâts dans les cultures agricoles et sylvicoles.
2. Exclure toute personne qui présente des symptômes d'infection ou qui a été récemment en contact avec une personne infectée par la COVID-19.
3. Respecter en tout moment les mesures suivantes : soit distance sociale de 2 mètres, soit port d'un masque couvrant nez et bouche.
4. Respecter les consignes d'hygiène en général : se laver ou se désinfecter les mains, tousser ou éternuer dans le creux du coude, éviter le contact physique direct avec d'autres personnes.
5. Éviter dans la mesure du possible des rassemblements à l'intérieur d'un bâtiment. Si une telle réunion s'avère indispensable, les personnes doivent être assises et, soit la distance de 2 mètres entre deux places assises est respectée, soit les personnes portent un masque.
6. En cas de restauration en relation avec une chasse, les règles de l'HORESCA s'appliquent. La consommation de boisson ou de nourriture se fait en position assise avec un maximum de 10 personnes par table. La distance entre deux tables est au minimum 1,5 mètres. Si les personnes se déplacent dans la salle, le port de masque est obligatoire. Ceci vaut également pour le personnel qui assure le service.

Si les noms et les coordonnées des personnes participant à la chasse sont relevées à des fins sanitaires, ceci doit se faire sur base volontaire et les données ne doivent pas être conservées plus de 14 jours (temps d'incubation maximal de l'infection).

Veuillez agréer, Monsieur Studer, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le Directeur de la santé
Dr. Jean-Claude SCHMIT